



ADDENDA À LA SOUMISSION

Remplacement du pont pédestre sentier #50 du Parc de la Gatineau Dossier de soumission de la CCN no. AL1758 Le 10 août, 2018 ADDENDA NO: 1

TENDER ADDENDUM

NCC tender file # AL1758 August 10, 2018 ADDENDUM NO: 1

Le texte suivant doit être interprété tel que faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat :

 Question No.1 – Est-ce que l'utilisation des pieux non-vissés sera permis ?
 Réponse No.1 – Les pieux non-vissés peuvent être utilisés à condition que toutes les exigences indiquées dans les tableaux des donnés des pieux

et les *notes* de Dessins 05 & 06 soient remplies.

- Dessin 01 Portée des travaux et notes générales : Sous le titre « Fixations / ancrages », la note « Tous les écrous doivent être installés avec un « serrage non-contrôlé » doit être supprimée.
- 3. Dessin 01 Portée des travaux et notes générales : Supprimer et remplacer la Note 7 par le suivant :
 - Note 7 Sauf à l'indication contraire, tous les boulons à haute résistance prétensionnés (A325) doivent être installés selon la méthode du tour d'écrou et tous autres boulons doivent être installés avec un « serrage non-contrôlé » selon CSA S16-14. »
- 4. Dessin 01 Portée des travaux et notes générales : Ajouter à la Portée des travaux, Article D – « Enlever les souches d'arbres tel qu'indiqué et les blocages d'arbres en amont en aval ». Décaler tous les articles qui suivent ; ne supprimer aucun article existant dans la portée des travaux. Ces travaux doivent être inclus dans l'item no. 4 du bordereau des prix.
- 5. Dessin 03 Plan d'ensemble, nouvelle structure, Vue en élévation : « Nouveaux pieux vissés (4 par culée) » doit être supprimée et remplacée par le suivant : « Nouveaux pieux vissés (5 par culée) ».
- 6. Dessin 12 Plan de protection / enlèvement / plantation des arbres : Supprimer le Dessin 12 et le remplacer par le Dessin 12 révisé ci-joint qui indique l'enlèvement des blocages d'arbres en amont et en aval.
- 7. Devis 01 11 00 Instructions générales Version française : Ajouter l'article de travail suivant après

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender/Proposal and Contract Documents:

Gatineau Park Trail #50 Bridge Replacement

- Question No.1 Would the use on non-helical piles be permitted?
 Answer No.1 Non-helical piles may be used provided that all the requirements of the *pile data tables* and *notes* on Drawings 05 & 06 are met.
- 2. Drawing 01 Scope of Work and General Notes: Under the heading "Fasteners / Anchors", the note "All nuts shall be installed snug-tight unless otherwise noted" shall be deleted.
- 3. Drawing 01 Scope of Work and General Notes: Delete Note 7 and replace with the following:
 - Note 7 Unless noted otherwise, all pretensioned high-strength bolts (A325) shall be installed using the 'turn-of-nut method' and all other bolts shall be installed to 'snug-tight condition' as outlined in CSA S16-14.
- 4. Drawing 01 Scope of Work and General Notes: Add to the Scope of Work, Item D "Remove tree stumps scheduled for removal and upstream / downstream tree blockages". Shift all subsequent items down; do not delete any existing items in the scope of work. Work is to be included in Item no.4 of the tender price.
- 5. Drawing 03 General Arrangement, New Structure, Elevation View: "New helical piles (4 per abutment)" should be deleted and replaced with the following: "New helical piles (5 per abutment)".
- 6. Drawing 12 Tree Protection / Removal / Planting Plan: Delete Drawing 12 and replace with the attached revised Drawing 12 which indicates the removal of existing tree blockages upstream and downstream.
- 7. Section 01 11 00 General Instructions English Version: Add the following scope of work item

1'Article 2.1.3:

 Enlever les souches d'arbres tel Qu'indiqué et les blocages d'arbres en amont en aval.

Renuméroter les articles suivants de l'Article 2.1, le cas échéant ; ne supprimer aucun article existant de l'Article 2.1.

- 8. Devis 01 11 00 Instructions générales Version française : Ajouter le suivant :
 - Article 6.6 L'accès au site, nord du cours d'eau sera autorisé par le sentier 50 à partir du chemin Pine. L'accès au site, sud du cours d'eau **ne sera pas** autorisé par le sentier 50 (venant du parc de la Gatineau vers le pont). L'Entrepreneur sera responsable de la conception, de la fourniture, et de l'installation de tous les matériels, matériaux, et composants nécessaires pour créer un passage temporaire du cours d'eau tel que nécessaire pour faire les travaux. L'Entrepreneur à la responsabilité de respecter toutes les exigences environnementales, de retirer tous les matériaux du cours d'eau avant la fin du contrat, et de restaurer le cours d'eau à son état d'origine ou mieux.
- 9. Devis 01 11 01 Description des articles de paiement Version française : Ajouter le suivant à la portée des travaux de l'Article 1.2 Mobilisation, organisation du chantier, et démobilisation :
 - La fourniture et l'installation d'une barrière de fermeture de route de la CCN (pour fermer le chemin Pine à l'intersection du Cross Loop Rd. / Cowden Rd.).
 - Concevoir, fournir, et installer tous les matériels, matériaux, et composants afin de créer un passage temporaire traversant le cours d'eau tel que besoin pour achever les travaux après l'enlèvement du pont existant.

La barrière de fermeture de route de la CCN doit se composer de trois (3) poteaux de cèdre de 8 pouces dia. (deux pour tenir la barrière quand fermée et une pour tenir la barrière quand ouverte) et une (1) 8 pouces dia. x 10-12 pieds poutre en cèdre qui s'étend entre les deux poteaux. Tous les membres en cèdre doivent être peints en *brun du parc de la Gatineau* selon les exigences de peinture suivantes :

- 1 couche de Sikkens Cetol 1 RE (couche de base)
- 2 couches de Sikkens Cetol 23 Plus RE Se référer aux photos ci-jointes à la fin de cet addenda.

after Item 2.1.3:

- Remove tree stumps scheduled for removal and upstream / downstream tree blockages Renumber all subsequent items under Item 2.1 as is applicable; do not delete any existing items under Item 2.1.
- 8. Section 01 11 00 General Instructions English Version: Add the following:
 - Item 6.6 Access to the north side of the watercourse at the bridge crossing shall available through Trail 50 at Chemin Pine. The Contractor **will not** be permitted to access the south side of the watercourse at the bridge crossing from Trail 50 (coming from the Gatineau Park towards the bridge). For access to the south side of the watercourse after removal of the existing bridge structure, the Contractor will be responsible to design, supply, and install a temporary crossing of the watercourse as required to complete the work. Any temporary crossings made by the Contractor shall follow all environmental regulations. The Contractor shall be responsible to remove all materials from the watercourse prior to completion of the Contract and shall reinstate the watercourse to its original condition or better.
- 9. Section 01 11 01 Pay Item Descriptions English Version: Add the following to the scope of work to Item 1.2 Mobilization, Sitework, and Demoblization:
 - Supply and install NCC road closure gate (for closure of Chemin Pine at the Cross Loop Rd. / Cowden Rd. intersection).
 - Design, supply, and install all materials and components as required to complete a temporary water crossing after removal of the existing bridge structure.

The NCC road closure gate shall consist of three (3) 8" dia. cedar poles (two to hold in place when closed with the third to be used to hold gate when open) and a single 8" dia. x 10'-12' cedar beam to span from pole to pole. All cedar shall be painted *Gatineau Park Brown* as per the following paint requirements:

- 1 coat Sikkens Cetol 1 RE (base coat)
- 2 coats Sikkens Cetol 23 Plus RE

Refer to the attached photographs at the end of this addendum.

- 10. Devis 01 11 01 Description des articles de paiement – Version française : Modifier ce qui suit à la portée des travaux indiquée dans l'Article 4.1 Enlever les souches d'arbres et planter les nouveaux arbres :
 - Supprimer du premier élément : « coupés pas la CCN... »
 - Ajouter à la portée des travaux :
 « L'enlèvement des blocages d'arbres
 existants en aval et en amont tel
 qu'indiqué dans les dessins et devis
 contractuels, y compris la disposition hors
 site. »
- 11. Devis 31 61 13 Fondations sur pieux Version française : Supprimer et remplacer l'Article 2.1.3 avec ce qui suit :
 - Article 2.1.3 Les matériaux de soudage doivent être conformes à la norme CSA W59-13. La classe d'électrode doit être E49XX.
- 12. Toute référence à la norme CSA-G164 doit être remplacée par : « CSA G164-18 ».
- 13. Toute référence à la norme CSA-W59 doit être remplacée par : « CSA-W59-13 ».
- 14. Toute référence à la norme CSA S269.1 doit être remplacée par : « CSA S269.1-16 ».
- 15. Toute référence à la norme CSA A23.1/A23.2 doit être remplacée par : « CSA A23.1-14/A23.2-14 ».
- 16. Toute référence à la norme CSA O86 doit être remplacée par : « CSA O86-14 ».
- 17. Toute référence à la norme CSA O151 doit être remplacée par : « CSA O151-17 ».
- 18. Toute référence à la norme CSA O153 doit être remplacée par : « CSA O153-13 ».
- 19. Toute référence à la norme CSA O325.1 doit être remplacée par : « CSA O325.1-88(R2003) ».
- 20. Toute référence à la norme CSA O437 Série-93 doit être remplacée par : « CSA O437 Series-93(R2011) ».
- 21. Toute référence à la norme CSA S269.3 doit être remplacée par : « CSA S269.3-M92(R2013) ».
- 22. Toute référence à la norme ACI 315R-04, Manual of Engineering and Placing Drawings for Reinforced Concrete Structures, doit être remplacée par: « ACI 315R-18, Guide to Presenting Reinforcing Steel Design Details ».

- 10. Section 01 11 01 Pay Item Descriptions English Version: Change the following to the scope of work in Item 4.1 Tree Stump Removal and Tree Planting:
 - Delete from the first item: "...cut by the NCC..."
 - Add scope item: "Removal and disposal off-site of existing tree blockages upstream and downstream as indicated in the contract drawings and specifications."
- 11. Section 31 61 13 Pile Foundations English Version: Delete Item 2.1.3 and replace with the following:
 - Item 2.1.3 Welding materials shall conform to CSA W59-13. Class of electrode shall be E49XX.
- 12. All reference to CSA-G164 shall be replaced with: "CSA G164-18".
- 13. All reference to CSA-W59 shall be replaced with: "CSA-W59-13".
- 14. All reference to CSA S269.1 shall be replaced with: "CSA S269.1-16".
- 15. All reference to CSA A23.1/A23.2 shall be replaced with: "CSA A23.1-14/A23.2-14".
- 16. All reference to CSA O86 shall be replaced with: "CSA O86-14".
- 17. All reference to CSA O151 shall be replaced with: "CSA O151-17".
- 18. All reference to CSA O153 shall be replaced with: "CSA O153-13".
- 19. All reference to CSA O325.1 shall be replaced with: "CSA O325.1-88(R2003)".
- 20. All reference to CSA O437 Series-93 shall be replaced with: "CSA O437 Series-93(R2011)".
- 21. All reference to CSA S269.3 shall be replaced with: "CSA S269.3-M92(R2013)".
- 22. All reference to ACI 315R-04, Manual of Engineering and Placing Drawings for Reinforced Concrete Structures shall be replaced with: "ACI 315R-18, Guide to Presenting Reinforcing Steel Design Details".

- 23. Toute référence à la norme to CSA G30.18 doit être remplacée par : « CSA G30.18-09(R2014) ».
- 24. Toute référence à la norme CSA G40.20/G40.21 doit être remplacée par : « CSA G40.20-13(R2018)/G40.21-13(R2018) ».
- 25. Toute référence à la norme CSA W186 doit être remplacée par : « CSA W186-M1990(R2016) ».
- Toute référence à la norme CSA-A3000 et toutes ses composants doivent être remplacées par : « CSA-A3000-13 ».

- 23. All reference to CSA G30.18 shall be replaced with: "CSA G30.18-09(R2014)".
- 24. All reference to CSA G40.20/G40.21 shall be replaced with: "CSA G40.20-13(R2018)/G40.21-13(R2018)".
- 25. All reference to CSA W186 shall be replaced with: "CSA W186-M1990(R2016)".
- 26. All reference to CSA-A3000 and all parts thereof shall be replaced with: "CSA-A3000-13".

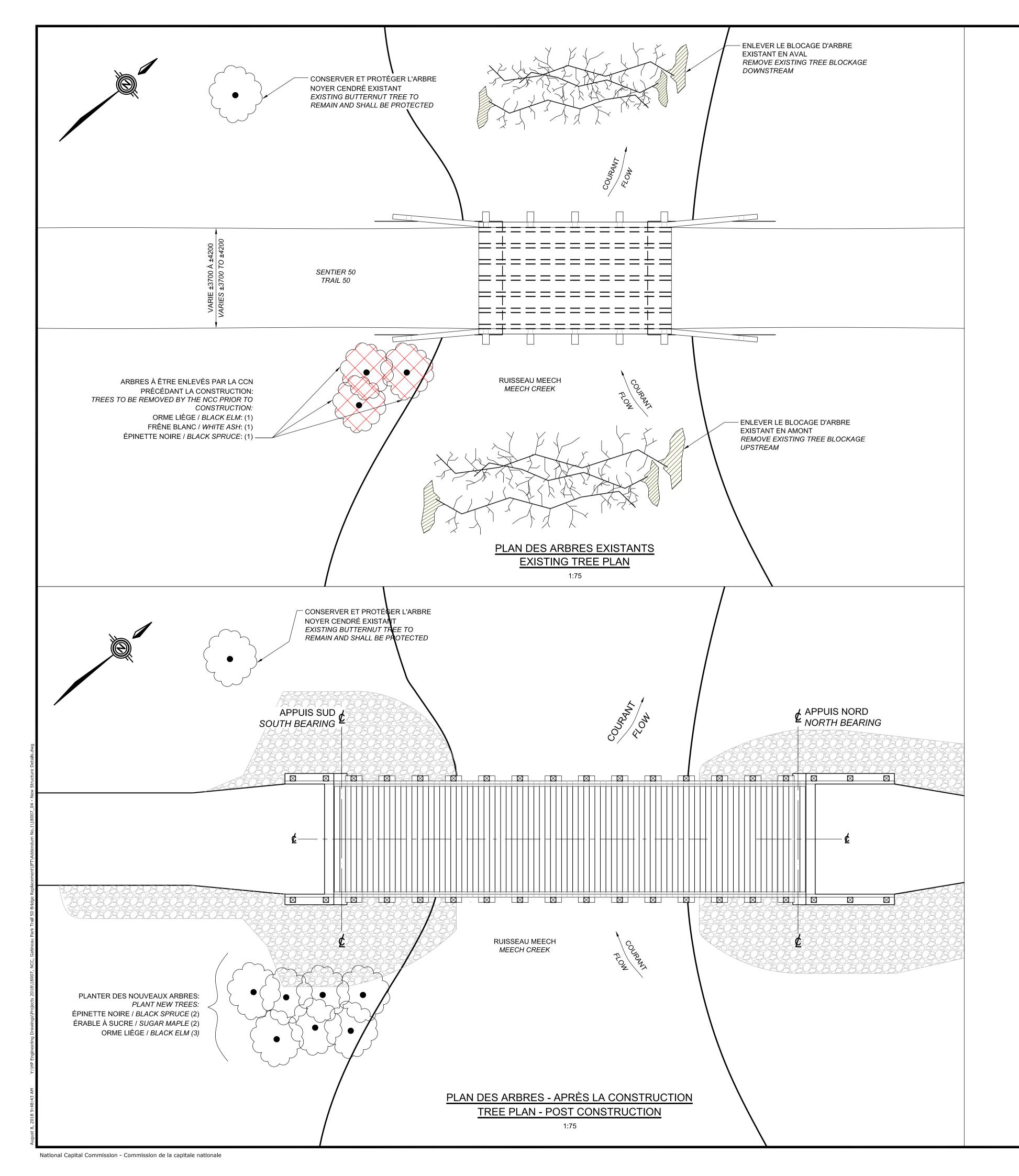
Nathalie Rheault Senior Contract Officer / Agent principal de contrats Procurement Services / Services de l'approvisionnement Corporate Services Branch / Direction des services généraux

Exemple de barrière de fermeture de route / Example of road closure gate :









L'APPROBATION DE LA CCN.

- 1. CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC TOUS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS APPLICABLES. THIS DRAWING SHALL BE READ IN CONJUNCTION WITH ALL OTHER APPLICABLE CONTRACT DRAWINGS.
- 2. LES LOCATIONS MONTRÉS SUR CE DESSIN DES ARBRES À ÊTRE ENLEVÉS / REMPLACÉS / PROTÉGÉS SONT APPROXIMATIVES SEULEMENT.
- THE LOCATIONS OF TREES SCHEDULED FOR REMOVAL / REPLACEMENT / PROTECTION AS SHOWN ON THIS DRAWING ARE APPROXIMATE ONLY.
- 3. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, LA CCN ENLÈVERA TOUS LES ARBRES COMME MONTRÉS SUR CE DESSIN. L'ENTREPRENEUR DOIT ENLÈVER LES SOUCHES DE CES ARBRES. ADDITIONELLEMENT, L'ENTREPRENEUR DOIT ENLÈVER TOUS LES AUTRES ARBUSTES / FLORE COMME NÉCESSAIRE DANS LES LIMITES D'EXCAVATION. L'ENTREPRENEUR DOIT, AVEC LE GESTIONNAIRE DE PROJET DE LA CCN ET AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, IDENTIFIÉ TOUS LES ARBUSTES / FLORE QUI DOIVENT ÊTRES ENELEVÉS POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX. L'ENLÈVEMENT DES ARBUSTES / DE LA FLORE EXISTANTS SERRA COMPLÉTER SEULEMENT APRÈS AVOIR REÇU

PRIOR TO COMMENCING ANY WORK, THE NCC WILL REMOVE THE TREES AS SHOWN ON THIS DRAWING. THE CONTRACTOR WILL BE RESPONSIBLE FOR REMOVAL OF THE TREE STUMPS OF THESE TREES. IN ADDITION, THE CONTRACTOR WILL BE RESPONSIBLE FOR THE REMOVAL OF OTHER SHRUBBERY / FLORA AS REQUIRED WITHIN THE EXCAVATION LIMITS. THE CONTRACTOR SHALL, WITH THE NCC PROJECT MANAGER, GO THROUGH THE SITE PRIOR TO COMMENCING WORK AND IDENTIFY ALL AREAS OF SHRUBBERY / FLORA THAT WILL NEED TO BE REMOVED IN ORDER TO PERFORM THE WORK. REMOVALS OF EXISTING SHRUBBERY / SMALL TREES / FLORA / ETC. SHALL ONLY BE COMPLETED AFTER RECEIVING APPROVAL FROM THE NCC.

- 4. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET PLANTER LES NOUVEAUX ARBRES INDIQUÉS SUR CET DESSIN ET COMME INDIQUÉS DANS LES DOCUMENT CONTRACTUELS. AVANT DE FOURNIR ET PLANTER LES NOUVEAUX ARBRES, LE GESTIONNAIRE DE PROJET DE LA CCN INDENTIFIERA OÙ L'ENTREPRENEUR DOIT PLANTER LES NOUVEAUX ARBRES. THE CONTRACTOR WILL BE RESPONSIBLE FOR THE SUPPLY AND PLANTATION OF NEW TREES AS SHOWN ON THIS DRAWING AND AS INDICATED IN THE CONTRACT DOCUMENTS. PRIOR TO SUPPLYING AND PLANTING OF NEW TREES, THE NCC PROJECT MANAGER WILL IDENTIFY AND DELINEATE THE LOCATION FOR PLANTATION OF NEW TREES BY THE CONTRACTOR.
- 5. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER LES ARBRES EXISTANTS EN PÉRIL COMME INDIQUÉ SUR CET DESSIN. AVANT TOUT TRAVAIL, LE GESTIONNAIRE DE PROJET DE LA CCN CONFIRMERA ET IDENTIFIERA LES LOCATIONS DES ARBRES À ÊTRE PROTÉGÉS TEL QU'INDIQUÉS DANS LES DOCUMENT CONTRACTUELS. THE CONTRACTOR WILL BE RESPONSIBLE FOR PROTECTION OF THE EXISTING ENDANGERED TREES SHOWN ON THIS DRAWING. PRIOR TO CONSTRUCTION, THE NCC PROJECT MANAGER WILL CONFIRM THE LOCATION OF TREES TO BE PROTECTED AS OUTLINED IN THE CONTRACT DOCUMENTS.

BLOCAGE D'ARBE À ÊTRE ENLEVÉ EN AMONT TREE BLOCKAGE TO BE REMOVED UPSTREAM



BLOCAGE D'ARBE À ÊTRE ENLEVÉ EN AVALE TREE BLOCKAGE TO BE REMOVED DOWNSTREAM





National Capital Commission Commission de la capitale nationale

Capital Planning Branch

Direction de l'aménagement de la capitale

Structural engineer | Ingénieur en structure

Pierre Vaillancourt Director | Directeur

consultant

expert-conseil





issued or revised

emis ou revise			
	04	RÉVISÉ POUR ADDENDA NO.1	08/08/18
	03	ÉMIS POUR L'APPEL D'OFFRES	03/07/18
	02	ÉMIS POUR RÉVISION (90%)	02/05/18
	01	ÉMIS POUR RÉVISION (60%)	30/04/18
	no.	description	date
	project		

REMPLACEMENT DU PONT SENTIER #50 DU PARC DE LA **GATINEAU**

GATINEAU PARK TRAIL #50 BRIDGE REPLACEMENT

DC 3062-11

projet

PLAN DE PROTECTION / ENLÈVEMENT / PLANTATION DES ARBRES

TREE PROTECTION / REMOVAL / PLANTING PLAN

approved by approuvé par T.D. designed by conçu par drawn by dessiné par échelle AS SHOWN AUGUST 2018 NCC project no sheet no. no. du projet de la CCN no. de la feuille

sheet size: ISO_A1